

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 7 mars 2014 modifiant l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien**

NOR : AFSZ1430228A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à La Réunion, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée membre du conseil de surveillance de l'agence de santé de l'océan Indien :

Au titre du c du 2<sup>o</sup> de l'article D. 1443-36-I (membres des conseils ou des conseils d'administration des organismes d'assurance maladie) : Mme Naïla BOURA M'COLO, titulaire, désignée par la confédération française démocratique du travail, en remplacement de M. Saïd BOINALI.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 7 mars 2014.

MARISOL TOURAINE